AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1769
FR0000044448-FS0684

20 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 novembre 2013, la société Manning & Napier Advisors, LLC[1] (290 Woodcliff Drive, Fairport, New York 14450, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 novembre 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 3 349 223 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 11,38% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEXANS sur le marché.

2. Par un courrier reçu le 20 novembre 2013, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société NEXANS par la société Manning & Napier Advisors, LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société NEXANS ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Manning & Napier Advisors, LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société NEXANS ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Société contrôlée par M. William Manning.
[2] Sur la base d'un capital composé de 29 430 203 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.